

Britannique du Nord réserve aux parlements provinciaux le droit exclusif, de légiférer en matière d'éducation. Conséquemment, au lieu d'un seul conseil médical pour toute la nation, nous avons autant de corporations provinciales qu'il y a de provinces fédérées, et partout, naturellement, autant de lois différentes.

"Ce manque d'uniformité a retardé l'accomplissement de notre unité professionnelle. Malgré ce retard, on ne peut nier que la science médicale ait fait des progrès réels dans ce jeune pays. Une idée plus haute de la médecine, inspirée par des relations plus intimes avec les écoles d'Europe, a donné à nos institutions un stimulant merveilleux.

"Le nombre des écoles a diminué, mais la qualité de l'enseignement est devenu bien meilleur. On a rendu plus difficile l'admission à l'étude de la médecine. On a remplacé les cours ou lectures de trois termes de six mois chacun par des lectures couvrant une période de quatre ans. Le progrès accompli durant les vingt dernières années, dans le savoir médical, a démontré la nécessité de subdiviser les matières fondamentales. Comme résultat, l'histologie, la pathologie générale, la gynécologie, la pathologie mentale et nerveuse, l'ophthalmologie, la bactériologie, etc., etc., font l'objet d'un enseignement spécial. Les débats théoriques et animés de l'ancien temps se résolvent maintenant positivement et avec calme au laboratoire. On peut dire à la gloire de nos grandes écoles, que leurs élèves remportent en quelques mois, et avec une habileté marquée, les diplômes de Paris, de Londres et d'Edimbourg.

"Chaque année des hommes de science de France, d'Allemagne, d'Angleterre et des Etats-Unis nous honorent de leur visite; l'année dernière, l'Association Médicale Britannique s'est réunie au milieu de nous.

"En un mot, nous avons raison d'être fiers du progrès que nous avons fait; et si, comme nous l'espérons, la marche en avant se continue, si nous savons concentrer nos forces, le Canada médical se fera sentir dans le grand mouvement scientifique qui étonne le monde.

"À la vue des résultats obtenus, et afin d'atteindre à ceux que nous cherchons maintenant, nous devrions réaliser qu'il n'est que juste de démolir les barrières qui divisent les provinces. N'est-il pas temps de donner ample latitude aux compétitions saines? Pourquoi restreindre plus longtemps les aspirations de nos jeunes étudiants? Nos écoles de médecine ne sont-elles pas fatiguées des restrictions imposées à la liberté professionnelle de leurs élèves?

"Nos bureaux de médecine ne sont-ils pas humiliés par le peu d'importance attachée aux titres qu'ils confèrent? Sans aucun doute. La preuve en est dans le fait que la majorité des provinces du Canada ont signé les préliminaires d'une entente inter-provinciale au sujet de la pratique médicale. Notre grande sœur la province d'Ontario paraissait vouloir demeurer sur le seuil, mais elle avait été retenue, non pas par une mauvaise impression, mais à cause d'une législation spéciale dont elle seule pouvait être juge. Elle nous montre aujourd'hui d'excellentes dispositions. Le Conseil Médical de cette province a en-